

## Bienvenue dans le métier

Nous vous souhaitons tout d'abord de vous épanouir, de participer à l'émancipation des élèves, de donner un sens à votre métier qui est socialement utile, au service de l'égalité et de la justice sociale. L'année de stage est un moment particulier de la carrière des enseignant·es. Comment débute mon année de stage ? Quel est le calendrier ? Quelle sera ma rémunération ? Quel reclassement ? Comment se déroule la phase d'affectation à laquelle je participerai ?

Pour répondre à toutes ces questions, et faire face aux difficultés de l'entrée dans le métier, il existe un outil incontournable : l'adhésion à un syndicat. C'est grâce au syndicat que l'on obtient les informations importantes sur l'actualité, que l'on peut être aidé·es dans les démarches, que l'on peut être défendu·es et accompagné·e-s, par exemple dans les instances paritaires. Les délégué·es SUD éducation, dans les écoles, les établissements et instances sauront se montrer pugnaces face à la hiérarchie et vous défendre avec efficacité !

### Adhérer à SUD éducation, c'est adhérer à un syndicat :

- impliqué dans toutes les luttes syndicales récentes (contre les réformes Blanquer, la réforme des retraites par exemple)
- qui articule à l'activité syndicale les luttes contre les discriminations : nous sommes résolument antisexistes, antiracistes, anti-lgbtphobes
- qui défend une école publique, gratuite, égalitaire et réellement inclusive pour toutes et tous
- qui défend l'importance des pédagogies émancipatrices : vous trouverez de nombreux outils et fiches pratiques sur notre site [www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org) rubrique Ressources - Pédagogie

### Les revendications de SUD pour les stagiaires :

- Un allègement de service : pas plus d'un tiers du temps de service devant les classes, comme cela était le cas jusqu'à la masterisation
- Une formation renforcée sur le temps de service, assurée par des formateurs·trices pour tou-te-s les stagiaires
- Une formation de qualité avec une décharge de service pour les tuteurs et les tutrices
- Un dispositif particulier pour soutenir celles et ceux qui sont en difficulté
- Une formation aux pédagogies coopératives ou alternatives (Freinet, pédagogie nouvelle, pédagogie institutionnelle, GFEN, etc.) pendant la formation initiale
- Une harmonisation des procédures de titularisation dans toutes les académies, garantissant l'équité et les droits des stagiaires avec un contrôle paritaire lors des étapes de titularisation
- L'abandon de la réforme en cours de la formation initiale et le retour à un concours de recrutement à Bac+3 (niveau licence) suivi de 2 années de formation rémunérées et validées par l'attribution d'un Master pour tou·tes les professeur·es.



Il va donc y avoir une "formation" des futur·es enseignant·es à deux vitesses. D'un côté des étudiant·es suffisamment aisée·es pour pouvoir se passer d'être contractuel·les, qui feront un stage SIPA et qui auront donc une bonne formation disciplinaire et universitaire, car ils et elles auront le temps de se consacrer à leurs études, mais très peu de formation pédagogique de terrain ; et les étudiant·es pour qui un revenu sera indispensable, qui seront contractuel·les à tiers-temps et devront être présent·es en établissement et assurer des cours, mais seront en difficulté pour suivre leurs études et valider leurs diplômes. Il sera également beaucoup plus difficile pour les étudiant·es contractuel·les de préparer convenablement le concours en assurant des cours à côté.

C'est donc une sélection socio-économique qui s'opère et il est très probable que les étudiant·es contractuel·les, ne pouvant sereinement suivre à la fois leurs cours à l'université et préparer leurs diplômes d'un côté, et assurer

la construction de séquences pédagogiques et des heures de cours face à élèves de l'autre, ne puissent obtenir le concours. Ils et elles deviendront ainsi contractuel·les enseignant·es, en ayant d'ailleurs été formé·es pour cela.

Le ministère se crée ainsi à terme un « vivier » de contractuel·les auxquels il aura tout de suite accès pour combler les manques dans les établissements, qui vont grandissant. Associé à la baisse de postes au concours, cela confirme la précarisation du métier d'enseignant·e.

**SUD éducation dénonce fermement ces nouvelles réformes qui, dans la continuité de la Loi de transformation de la Fonction publique, terminent de vider de leur sens le métier d'enseignant·e.**



## **SUD éducation revendique :**

- Abandon total des statuts d'étudiant·es contractuel·es ;**
- x Formation et temps de décharge des enseignant·es tuteurs·tutrices pour assurer leur mission ;**
- x Concours d'accès au métier d'enseignant·e à Bac+3 suivie de deux années de formation rémunérées, et entrée progressive dans le métier**